



**Bonnes vacances et
Bonne rentrée !**

**Association des Parents d'Elèves
Journée "Portes Ouvertes" - Collège Le Castillon
17/06/2006**

A vos agendas ...

- *Rentrée scolaire le 04/09/2006*
- *Assemblée Générale de l'Association le 22/09/2006 (à confirmer)*
 - *Renouvellement du bureau de l'Association le 25/09/2006*
 - *Photos fin septembre / début octobre 2006 et ...*
 - *... La célèbre « Boom » au printemps 2007*

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
M. Bruno VILTARD – Président – 02 33 94 06 98*

Madame, Monsieur,

Votre enfant va effectuer cette année sa rentrée scolaire dans le collège « Le Castillon ». Cela constitue inévitablement un changement et un nouveau cap dans son parcours scolaire.

Nous souhaitons profiter de cette occasion pour vous faire part de l'existence de notre association en vous fournissant un certain nombre d'informations vous permettant de mieux nous connaître et également vous proposer de participer au développement et à la pérennisation de notre action.

Rôle de l'association

L'association se donne pour buts de représenter les parents d'élèves et de faire valoir leurs droits et réclamations auprès des instances administratives lorsque cela s'avère nécessaire :

- Conseil d'administration de l'établissement,
- Foyer Socio-Éducatif,
- Commission Hygiène et Sécurité,
- Association Sportive,
- CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté),
- Commission et Conseil de discipline,
- Commission permanente,
- Commission gestion des approvisionnements.

Tous les parents peuvent présenter une liste de 6 titulaires et 6 suppléants pour se porter candidat au conseil d'administration du collège. L'association présente une liste approuvée par le conseil d'administration de l'association. L'association affichera sa liste ainsi que le règlement des élections sur le tableau à l'entrée du collège.

D'autre part, l'association se tient informée des changements ou évolutions pouvant influencer sur la vie scolaire des élèves du collège. Les informations importantes sont également transmises à l'ensemble des membres de l'association qui en font la demande.

Comment devenir membre de l'association ?

Seul votre désir de participation conditionne votre adhésion à l'association durant toute la durée du parcours scolaire d'au moins un de vos enfants au sein de l'établissement.

Votre adhésion est totalement gratuite.

Depuis plusieurs années, l'association apolitique et non affiliée, s'autofinance par le biais de l'organisation de diverses manifestations. Les bénéfices générés sont reversés au collège sous différentes formes permettant d'améliorer la vie scolaire des élèves.

La seule contribution matérielle qui vous est demandée est de fournir des enveloppes timbrées et libellées à votre adresse afin d'être tenus informés des nouvelles majeures et des comptes rendus des réunions ou des entretiens.

Composition du Conseil d'Administration de l'association

Tous les parents d'élèves volontaires peuvent en faire partie. Le conseil d'administration élit le bureau qui est composé au minimum de :

- Un(e) président(e),
- Un(e) vice-président(e),
- Un(e) trésorier(e),
- Un(e) secrétaire.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. Il vote les dépenses et les prises de décision importantes.

Représentation des parents au conseil de classe

Il est très important que les parents d'élèves soient représentés au conseil de classe. Beaucoup de petits problèmes ont pu ainsi, par le passé, être réglés par le dialogue entre les professeurs, parents et élèves délégués.

Il serait dommage que le manque de volontaires ne puisse continuer à faire évoluer cet effort de communication constructive.

La désignation des deux titulaires et deux suppléants par classe est effectuée lors de l'assemblée générale de l'association qui se déroulera à la fin du mois de septembre 2006 (nous vous tiendrons informés ultérieurement de la date précise retenue).